

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 MARS 2021

**DELIBERATION N°2021.00065** 

# ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS AGISSANT DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2021

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 février 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 63 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 66

## Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER. M. Denis BARRIOL. Μ. Jean-Luc BASSON. M. Eric BERLIVET. BERROUKECHE, Cyrille BONNEFOY. Μ. Bernard BONNET. M. M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA. M. Denis M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, FARA, Mme M David Christophe FAVERJON, Sylvie Μ. FAYOLLE. FLACHAT, M. Jean-Claude Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS. M. GANDILHON, GABIAUD. Michel M. Pascal GONON. Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN. M. Gilles PERACHE. M. Gaël PERDRIAU. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé M. REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, SEMACHE, M. Christian SERVANT. M. Gilbert SOULIER. M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

#### Pouvoirs:

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

### Membres titulaires absents excusés :

M. Marc CHAVANNE, M. Martial FAUCHET, M. Guy FRANCON, M. Bernard LAGET, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY





## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 MARS 2021**

# ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS AGISSANT DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2021

Saint-Etienne Métropole est engagée dans un projet territorial de développement durable ambitieux qu'elle met en place avec de nombreuses structures de son territoire. La Métropole soutient des associations dont les activités répondent à ses propres objectifs, dans le but de démultiplier le nombre de projets positifs au service des habitants.

La présente délibération présente une partie des associations pour lesquelles il est proposé une subvention de Saint-Etienne Métropole en 2021 à travers le budget du Développement durable.

# Lutte contre le Bruit

## **ACOUCITE**

ACOUCITE est une association loi 1901, créée en 1996 à l'initiative du Grand Lyon et de ses membres fondateurs (l'Institut National de REcherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS), Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), le Centre d'études sur les réseaux de transport et l'urbanisme (CERTU), le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Ce pôle de compétence sur l'environnement sonore urbain a pour vocation de favoriser les échanges entre les centres de recherches et les besoins opérationnels des villes et agglomérations, notamment en matière de gestion des bruits urbains liés aux transports terrestres.

L'association ACOUCITE a pour but d'œuvrer au développement des connaissances et du savoir professionnel en environnement sonore et urbain. Depuis 2007, Saint-Etienne Métropole a décidé de soutenir l'association ACOUCITE, dont la compétence technique et méthodologique est largement reconnue dans la réalisation des cartes stratégiques de bruit, du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), et récemment de l'Observatoire du Bruit, et dont les objectifs poursuivis coïncident avec l'acquisition de compétences nouvelles et techniques en matière d'acoustique.

Les missions d'ACOUCITE portent sur les domaines d'action suivants :

- proposition et organisation de programmes de recherche et d'actions expérimentales en coopération avec les collectivités territoriales, les établissements de recherche et l'industrie sur les problématiques de nuisances sonores,
- accompagnement et mise en œuvre des PPBE en région Rhône-Alpes,
- accompagnement et suivi des observatoires d'agglomération,
- organisation de formations techniques, et accompagnement au transfert et à la mise au format SIG de données,

- valorisation et partage des méthodologies et des retours d'expériences entre partenaires en Rhône-Alpes,
- recensement, publication et diffusion des connaissances acquises et des résultats des actions réalisées en Rhône-Alpes.

Il est ainsi proposé de subventionner cette association à hauteur de 10 000 € pour 2021, somme identique à la subvention de 2020.

## Biodiversité et nature en ville

## **FERME EN CHANTIER**

L'association La ferme en chantier accompagne les projets de jardins et vergers en permaculture sur le territoire. Dans le cadre de l'AMI Ville durable, l'association est notamment maître d'ouvrage d'une action qui consiste à réaliser une étude de dépollution des sols sur un délaissé urbain et aboutissant à la création d'une forêt nourricière urbaine dense ouverte largement à la participation des habitants.

Cette action s'intègre pleinement dans les engagements du projet de territoire en matière de transition énergétique et écologique. En effet, l'agriculture urbaine en permaculture permet de produire des aliments sains qui ne dégradent pas l'environnement grâce à des pratiques de régénération des sols. Elle contribue à créer la trame verte urbaine et à lutter contre les îlots de chaleur urbains tout en apportant une réponse à l'autonomie alimentaire des villes et à la limitation du fret en ville. Enfin, elle contribue à créer des échanges solidaires entre les habitants des quartiers.

Il est donc proposé un soutien par une subvention de 3 000 € à l'association Ferme en chantier pour l'année 2021, soit le même montant qu'en 2020.

## **SYNDICAT APICOLE 42**

Le syndicat apicole de la Loire s'est proposé d'assurer le suivi et l'entretien de six ruches propriété de Saint-Etienne Métropole implantées à Saint-Etienne au Crêt de la Faye et à la Maison de la Nature de la Cotonne. La Métropole souhaite ainsi soutenir l'activité du Syndicat qui mène un travail de long terme en faveur de la préservation de l'abeille et de la production de miel.

Il est proposé d'attribuer au syndicat une subvention de 2 200 € pour l'année 2021 comme lors des trois années précédentes.

## Education à l'environnement

## **APIEU MILLE FEUILLE**

APIEU 1000 FEUILLES est une association stéphanoise spécialisée dans la médiation, l'éducation, et la sensibilisation des publics au développement durable. Elle intervient chaque année lors des évènements proposés par Saint-Etienne Métropole, lors de la semaine du développement durable et de la semaine de la mobilité par exemple. Pour 2020, l'association sollicite un soutien à Saint-Etienne Métropole pour l'aider à mettre en œuvre son projet associatif au service des habitants de son territoire.

Il est proposé à ce titre d'attribuer une subvention de 3 500 € à APIEU 1000 FEUILLES pour l'année 2021, soit le même montant qu'en 2020.

# Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>attribue des subventions aux associations Acoucité (10 000 €), Ferme en chantier (3 000 €), Syndicat apicole 42 (2 200 €) et Apieu Mille Feuilles (3 500 €),</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée au budget Développement Durable Energie (section fonctionnement) de l'exercice 2021 et au budget annexe des réseaux de chaleur (section fonctionnement).</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU